

plus considérable que ceux précédemment exercés par lui.

Ce ministère ne l'empêchait pourtant pas de donner encore de fructueuses retraites en dehors de sa paroisse, surtout dans les maisons d'éducation. Chez lui il prêchait comme l'Apôtre le conseille, *argue, obsecra, increpa, in omni patientia et doctrina.*

Dans ses notes, sous le titre : conseils pour le curé, il avait signalé jeune encore, l'obligation pour le curé de prêcher la doctrine, toute la doctrine, et en particulier celle de l'autorité de l'Église. "S'il arrivait une persécution, la foi est bien faible", ajoutait-il.

A la prédication, Mgr Gauvreau joignait les œuvres.

Établissement de plusieurs congrégations pieuses, organisation de la Garde Champlain et surtout fondation de son Hospice Saint-Antoine, sont de ces œuvres qui resteront longtemps, même après la disparition de leur auteur, pour redire son zèle infatigable.